

Moyens budgétaires pour les subventions 2011-2012

La Neuveville, le 2 septembre 2011

Recettes de la loterie Swisslos

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a bénéficié en 2011 de recettes de la loterie se montant à un total de CHF 2'614'542.— Alors que les montants à disposition du CJB ont été stables ou en légère baisse ces dernières années, la diminution enregistrée cette fois est plus conséquent. Au niveau cantonal, la perte par rapport à l'année précédente est de 2.7% en raison d'un résultat en recul de la loterie intercantonale Swisslos. Les montants misés ont été moindres en raison du nombre restreint de gros jackpots, ainsi que par le rendement moins élevé des placements à court terme. Cette situation a affecté l'ensemble des cantons suisses.

Néanmoins, le CJB, qui bénéficie d'une enveloppe calculée en fonction de la proportion de la population du Jura bernois par rapport à l'ensemble du canton, dispose de moyens suffisants pour exercer ses activités de subventionnement prévues par la loi sur le statut particulier.

Les résultats sont les suivants :

Affectation des recettes	2011	2010	Différence
Fonds de loterie (FL)	1'647'482	1'732'050	-84'568 (-4.88%)
Fonds du sport (FS)	690'060	708'875	-18'815 (-2.65%)
Fonds pour les actions culturelles (FAC)	277'000	283'550	-6'500 (-2.3%)

En ce qui concerne les perspectives 2012, il est impossible de faire des projections. Il convient de relever qu'en 2011, la part de la population du Jura bernois par rapport au reste du canton est passée au-dessous de 5.3% (5.29). Sur le plan comptable, cela n'a pas eu d'influence car le pourcentage est calculé à la première décimale arrondie. La perte d'un dixième de pour-cent représente un manque à gagner d'environ 50'000 francs. Par ailleurs, il est impossible de prévoir l'évolution pour les années à venir des recettes de Swisslos dans un contexte de concurrence accrue des casinos et des jeux sur internet.

Budget culturel

Outre les recettes de la loterie, le CJB dispose également de moyens prélevés sur le budget ordinaire du canton pour l'encouragement des activités culturelles. Après une forte progression lors des premières années d'existence du CJB, la dégradation de la

situation financière du canton à entraîné une stagnation des moyens budgétaires en 2011 par rapport à 2010, année où le budget des projets avait subi une coupe linéaire de 10%. L'enveloppe du CJB se monte actuellement 1.825 million, dont 225'000 francs pour les projets et le reste pour les institutions.

En vue de 2012 et compte tenu des prévisions budgétaires, le CJB demande à la Direction de l'instruction publique une hausse modeste de 40'000 francs. S'il ne l'obtient pas, il risque de devoir geler la progression des subventions accordées à certaines institutions pour lesquelles il a reconnu un besoin.

En l'état des propositions d'économies faites par le Conseil-exécutif, le CJB ne devrait pas subir d'effets négatifs sur son budget culturel et il a bon espoir de bénéficier de la hausse demandée. La décision est toutefois du ressort du Grand Conseil, qui débattera du budget en novembre. A partir de 2013, les chiffres publiés par le Conseil-exécutif dans sa planification laissent craindre de nouvelles coupes budgétaires.

Annexe

Feuille de calcul de l'enveloppe du CJB (recettes des loteries)

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 / 493 70 73